

**Autoroutes du Sud de la France
Madame Amélia RUNG,
Directrice des Ressources Humaines ASF
74, allée de Beauport – CS 90304
84278 VEDENE Cedex**

Madame,

Langon, le 14 octobre 2025

Objet : prévention des risques
psychosociaux (RPS)

Dans un contexte professionnel où les pressions, les changements organisationnels et la charge mentale s'intensifient, la prévention des risques psychosociaux (RPS) est devenue un enjeu majeur de santé et de qualité de vie au travail.

À ce titre, notre organisation syndicale souhaite attirer votre attention sur la nécessité urgente de renforcer la politique de prévention en la matière au sein de notre entreprise. Les retours du terrain font état d'un malaise croissant : perte de repères et de sens au travail, injonctions contradictoires engendrant des difficultés relationnelles, stress chronique, voire situations de harcèlement moral non identifiées ou insuffisamment traitées.

Face à ce constat, nous formulons les revendications suivantes :

1. **La désignation d'un référent « harcèlement moral »**, identifié, formé et reconnu par l'ensemble des salariés, afin d'assurer un rôle de prévention, d'écoute et d'orientation en cas de situation problématique.
2. **La mise en place d'une plateforme interne dédiée à la santé mentale au travail**, calqué sur le modèle mis en place chez VINCI Construction et permettant :
 - ✓ l'accès à des ressources, ateliers et conférences sur la prévention du stress, du burn-out et du harcèlement ;
 - ✓ la sensibilisation des managers et des salariés aux RPS et aux comportements à risque ;
 - ✓ la possibilité d'un accompagnement anonyme pour les personnes en difficulté.
 - ✓ La dispense de formations en présentiel destinées aux différents acteurs de la santé dans l'entreprise (équipes RH et prévention, référents santé, représentants du personnel...) avec notamment la mise en place dès 2026 d'une formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) permettant de former des secouristes capables **de mieux repérer les troubles en santé mentale**, d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, **d'encourager à aller vers les professionnels adéquats** et, en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté.

Ces mesures concrètes contribueraient à instaurer un environnement de travail plus sain, plus sûr et plus respectueux de la dignité de chacun, tout en répondant aux obligations légales de l'entreprise en matière de santé et de sécurité au travail.

Nous vous demandons donc l'ouverture d'un temps d'échange formel entre la direction et les représentants du personnel afin de discuter de la mise en œuvre de ces dispositifs et construire, dans les meilleurs délais, une véritable démarche préventive et paritaire sur le sujet.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF
Fabrice BERGERY
Délégué Syndical Central CFDT

